



CC du Clunisois (Siren : 200040293)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Cluny
Arrondissement	Mâcon
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Luc DELPEUCH

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	5 Place du Marché
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71250 CLUNY
Téléphone	03 85 20 00 11
Fax	
Courriel	secretariat.general@enclunisois.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 505
-----------------------------	--------

Densité moyenne 32,20

Périmètre

Nombre total de communes membres : 41

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Ameugny (217100072)	170
71	Bergesserin (217100304)	200
71	Berzé-le-Châtel (217100312)	58
71	Blanot (217100395)	192
71	Bonnay-Saint-Ythaire (200098622)	445
71	Bray (217100577)	127
71	Buffières (217100650)	280
71	Burzy (217100684)	58
71	Château (217101120)	237
71	Chériset (217101252)	19
71	Chevagny-sur-Guye (217101278)	56
71	Chiddes (217101286)	92
71	Chissey-lès-Mâcon (217101302)	233
71	Cluny (217101377)	5 241
71	Cortambert (217101468)	263
71	Cortevaix (217101476)	257
71	Curtil-sous-Bufferies (217101633)	93
71	Donzy-le-Pertuis (217101815)	156
71	Flagy (217101997)	179
71	Jalogny (217102409)	409
71	Joncy (217102425)	523
71	La Guiche (217102318)	617
71	La Vineuse sur Fregande (200065449)	671
71	Lournand (217102649)	330
71	Massilly (217102870)	314
71	Mazille (217102904)	453
71	Passy (217103449)	71
71	Pressy-sous-Dondin (217103589)	107
71	Sailly (217103811)	71
71	Saint-André-le-Désert (217103878)	253
71	Saint-Clément-sur-Guye (217104009)	139
71	Sainte-Cécile (217103977)	287
71	Saint-Huruge (217104272)	53
71	Saint-Marcelin-de-Cray (217104462)	197
71	Saint-Martin-de-Salencey (217104520)	109
71	Saint-Martin-la-Patrouille (217104587)	63
71	Saint-Vincent-des-Prés (217104884)	104
71	Salornay-sur-Guye (217104959)	882
71	Sigy-le-Châtel (217105212)	110
71	Sivignon (217105246)	185

71	Taizé (217105329)	201
----	-------------------	-----

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement	
Environnement et cadre de vie	
- Assainissement collectif	<i>compétence obligatoire : assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 au 1er janvier 2024</i>
- Assainissement non collectif	
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	<i>Compétences obligatoires : Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau	
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer	
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines	
- Autres actions environnementales	<i>Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :</i>
Services funéraires	
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires	<i>Souvenir Français : - aide au Souvenir Français pour la restauration et l'entretien des sépultures et carrés militaires.</i>
Sanitaires et social	
- Action sociale	<i>Compétences optionnelles : Action sociale d'intérêt communautaire</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance	<i>Compétences optionnelles : Action sociale d'intérêt communautaire</i>
Développement et aménagement économique	
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme	<i>code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme : - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques. - accueil, information, communication, promotion et développement économique du tertiaire communautaire. - accueil, information, promotion et développement touristique du territoire de la communauté de communes du Clunisois dans le cadre de l'office de tourisme couvrant l'ensemble du territoire communautaire.</i>
Développement et aménagement social et culturel	
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs	<i>Compétences optionnelles : Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.</i>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire	
- Activités péri-scolaires	<i>Compétences supplémentaires : Jeunesse : - étude, mise en œuvre, coordination et appui aux actions relevant des dispositifs éducatifs territoriaux tels que Projets Educatif Territorial, Contrat temps libre, Contrat Educatif local, visant à aménager et à équilibrer le temps périscolaire et extrascolaire des enfants et des jeunes du territoire communautaire au</i>

moyen de tous les dispositifs contractuels adaptés et par la mise à disposition d'intervenants. Sont exclues la prise en charge et la gestion des restaurants scolaires et des garderies périscolaires.

- Activités culturelles ou socioculturelles

compétences supplémentaires : 4-3-1 Éducation et formation : Pour les enfants des écoles primaires et maternelles publiques des communes membres, ainsi que pour les enfants des écoles primaires privées sous contrat d'association de la commune siège (pour les enfants issus des communes rattachées à Cluny pour le scolaire), prise en charge des dépenses suivantes : - organisation de l'activité piscine pendant le temps scolaire; - gestion du réseau d'aide scolaire aux élèves en difficulté (RASED); - initiation musicale; - transport des repas. Soutien aux activités culturelles et sportives dans le cadre scolaire à l'échelle de la communauté de communes, selon le règlement d'intervention; Soutien à toute démarche de circuits courts permettant l'amélioration des repas dans les cantines scolaires du territoire intercommunal; Gestion et fonctionnement du point cyber : initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication; Actions pédagogiques : paiement, en lieu et place des communes membres, des dépenses engagées par le SIVOS du collège de Cluny. 4-3-2 Jeunesse Étude, mise en œuvre, coordination et appui aux actions relevant des dispositifs éducatifs territoriaux tels que Projet éducatif territorial, contrat temps libre, contrat éducatif local, visant à aménager et à équilibrer le temps périscolaire et extrascolaire des enfants et des jeunes du territoire communautaire au moyen de tous les dispositifs contractuels adaptés et par la mise à disposition d'intervenants. Sont exclues la prise en charge et la gestion des restaurants scolaires et des garderies périscolaires.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - adhésion et participation au Pays Sud Bourgogne.

- Schéma de secteur

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - adhésion et participation au Pays Sud Bourgogne.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

- Transport scolaire

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

- Organisation des transports non urbains

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

- Etudes et programmation

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme : - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques. - accueil, information, communication, promotion et développement économique du tertiaire communautaire. - accueil, information, promotion et développement touristique du territoire de la communauté de communes du Clunisois dans le cadre de l'office de tourisme couvrant l'ensemble du territoire communautaire.

Logement et habitat
- Politique du logement non social <i>Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie : -</i>
- Politique du logement social <i>Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie : - arbitrage des demandes d'attribution de crédits en matière de logements sociaux. - adhésion en lieu et place des communes membres, à des structures d'information ou d'aide en matière de logement (type ADIL, SDIL 71), - études, mise en œuvre et suivi d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat : opérations d'amélioration de l'habitat : OPAH ou autres.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie : - études, mise en œuvre et suivi d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat : opérations d'amélioration de l'habitat : OPAH ou autres.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Compétences obligatoires : - adhésion et participation au Pays Sud Bourgogne.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Compétences supplémentaires : Aménagement numérique : - Réseaux et services locaux de communications électroniques, compétence prévue par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, laquelle recouvre : l'établissement sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du Code des postes et communications électroniques. l'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants, la mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants, l'exploitation des réseaux de communications électroniques, sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Compétences obligatoires : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Compétences optionnelles : Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</i>
- Autres <i>compétence supplémentaire 4-3-3 Sécurité : Adhésion aux structures permettant l'accueil des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Actions de promotion du volontariat, formation des sapeurs-pompiers. 4-3-4 Aide au souvenir français pour la restauration et l'entretien des sépultures et carrés militaires. 4-3-6 Études nécessaires à la préparation des transferts de compétences et à la création des services d'eau et d'assainissement. Promotion du patrimoine et la sensibilisation à l'architecture ;</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	EPAGE du bassin versant de la Grosne (200095990)	SM fermé	50 816
71	PETR Mâconnais Sud Bourgogne (200076214)	SM fermé	120 244
71	SIRTOM de la vallée de la Grosne (257102830)	SM fermé	22 738

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)